

DIAGNOSTIC INITIAL / ENJEUX

Les publics en situation de fragilité (sociale, familiale, économique, éducative ou de santé) sont souvent confrontés à des parcours complexes, avec un risque de rupture dans l'accès aux droits, aux services et aux accompagnements.

Le diagnostic a mis en évidence une augmentation des foyers monoparentaux, des enfants et adultes en situation de handicap, des personnes bénéficiaires des minimas sociaux.

Si les réunions partenariales ont permis une meilleure interconnaissance des acteurs, des ruptures de parcours et des difficultés d'accès aux droits, notamment pour les publics les plus éloignés des services, sont toujours mises en avant par les acteurs du territoire.

Un accompagnement lisible, coordonné et ciblé est nécessaire pour sécuriser ces parcours, faciliter l'orientation et renforcer l'autonomie des habitants.

FINALITE / OBJECTIF GENERAL

Éviter les ruptures de parcours et faciliter l'accès aux droits, aux services et aux accompagnements adaptés, en proposant un accompagnement clair, coordonné et de proximité pour les publics fragilisés.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Renforcer l'accueil, l'écoute et l'orientation des personnes en situation de vulnérabilité.
- Mettre en place des parcours d'orientation simplifiés et lisibles.
- Développer des actions d'accompagnement ciblées pour les publics éloignés des services.
- Favoriser la coordination entre services, partenaires institutionnels et associatifs.

PUBLIC CIBLE

- Personnes en situation de fragilité (familiale, sociale, économique, éducative ou sanitaire)
- Familles, jeunes et aidants
- Habitants éloignés des services
- Professionnels et partenaires relais

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / ECHEANCES

1. Renforcement de l'accueil, de l'écoute et de l'orientation

- Formation des agents et partenaires à l'orientation des publics fragilisés.
- Mobilisation de personnes-relais ou référents thématiques :
 - parentalité,
 - précarité,
 - handicap,
 - petite enfance,
 - enfance - jeunesse.
- Mise en place d'un suivi individualisé et d'une écoute adaptée aux besoins.

2. Parcours d'orientation simplifiés

- Clarification pour les habitants de :
 - à qui s'adresser,
 - pour quel besoin,
 - à quel moment.
- Formalisation de parcours types et diffusion auprès des professionnels et habitants.
- Coordination avec les dispositifs d'information et d'accompagnement territoriaux (Actions 5 à 8).

3. Actions d'accompagnement ciblées pour les publics éloignés des services

- Accompagnement aux démarches administratives et au numérique.
- Actions d'insertion sociale et professionnelle de proximité.
- Partenariats renforcés avec :
 - Mission Locale,
 - France Travail,
 - France Services,
 - Associations locales.
- Adaptation des interventions aux besoins spécifiques et aux contraintes des publics.

SERVICES MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION

Direction des services à la population, Chargée de Mission Action Sociale Territoriale, RPE dans le cadre de la mise en place du SPPE

PARTENAIRES / ACTEURS CONCERNES PAR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Collectivités territoriales : CCYN et communes
- Services sociaux, éducatifs et de santé
- France Services, Conseiller numérique, Mission Locale, France Travail
- Associations et structures partenaires locales
- Habitants relais et bénévoles

RESULTATS ATTENDUS

- Parcours des publics vulnérables plus sécurisés et lisibles.
- Réduction des ruptures d'accès aux droits et aux services.
- Accompagnement mieux coordonné et adapté aux besoins des habitants.

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de personnes-relais et référents thématiques mobilisés.
- Nombre de parcours d'orientation simplifiés formalisés et diffusés.
- Nombre de bénéficiaires d'actions d'accompagnement ciblées.
- Évaluation qualitative de la lisibilité et de la coordination des parcours.
- Retours des habitants sur la sécurité et la continuité de l'accompagnement.